

CAHIER DE REVENDEICATIONS ET PROPOSITIONS

POUR SORTIR DU MALDÉVELOPPEMENT



Première tentative de feuille de route
par et pour les mouvements sociaux

**Cahier de revendications et propositions pour sortir
du maldéveloppement, première tentative de feuille
de route par et pour les mouvements sociaux**

Tiré à part issu du livre « Une pandémie révélatrice d'un
maldéveloppement généralisé » de Murad Akincilar
ISBN 978-2-88053-144-7

CETIM (Centre Europe – Tiers Monde)
6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse.
Tél. : +41 (0)22 731 59 63
E-mail : contact@cetim.ch.
Site web : www.cetim.ch

Design graphique: Emma Labasse

Genève, 2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. REVENDICATIONS GÉNÉRALES	3
II. REVENDICATIONS PARTICULIÈRES	9
A. Sur la santé publique	9
B. Des travailleurs et travailleuses du secteur de la santé	11
III. REVENDICATIONS TRANSVERSALES	13
A. Agriculture paysanne, défense de l'environnement et justice climatique	13
B. Conditions de travail et lutte contre les inégalités	16
C. Responsabilité des sociétés transnationales	17
IV. REVENDICATIONS DES FEMMES	18
DU MALDÉVELOPPEMENT AU DROIT AU DÉVELOPPEMENT	23

INTRODUCTION

Récoltées durant les premiers confinements liés au Covid-19 au niveau mondial, de nombreuses revendications figurant dans ce cahier se focalisent sur les questions sanitaires et développementales.




Cette liste de revendications n'a pas la prétention d'être exhaustive. Il est donc nécessaire d'alimenter et compléter ce cahier pas à pas, d'assurer un suivi de ces revendications et leur mise à jour systématique, ainsi qu'une prise en compte des actions et des revendications en constante évolution d'autres mouvements sociaux.

Ces revendications et propositions se concentrent surtout sur les thématiques de la santé et du maldéveloppement, il sera utile par la suite d'aborder d'autres sujets visant à un changement de système dans une perspective populaire, fondée sur la justice sociale et la régénération des écosystèmes.

À ce stade, ces revendications ne constituent pas un programme d'action de transformation radicale du maldéveloppement. Elles ne se présentent pas encore comme un projet politique abouti face à une oligarchie politiquement et militairement hyper-organisée.

Disparates, elles sont encore le reflet d'une quête, désordonnée à l'échelle mondiale, pour sortir de la crise multidimensionnelle, sanitaire, climatique et sociale en cours. Ce cahier n'a donc pas d'autre prétention que celle de synthétiser et regrouper les objectifs formulés par les mouvements sociaux durant la crise sanitaire. Il n'est qu'une première tentative, une esquisse de feuille de route pour que la sortie de la crise soit plutôt en faveur des populations opprimées et exclues qu'à leur détriment.

La réalisation de ces revendications et mesures ne modifiera pas en profondeur les rapports de domination et les inégalités structurelles à l'échelle mondiale. En revanche, elle aurait, espérons-le, le potentiel de fournir des pistes aux mouvements sociaux autonomes, de les aider à modifier les rapports de force à l'encontre de l'oligarchie néolibérale.



La réalisation de ces revendications ne nécessite ni l'aval des pouvoirs politiques, ni l'approbation des cartels néolibéraux dans chaque pays.

Ces mesures peuvent être concédées par les autorités, suite à un rapport de force, ou arrachées par les mouvements sociaux et les organisations citoyennes par leurs propres moyens. Leur réalisation, en tout ou partie, pourrait représenter une alternative aux agissements de la mondialisation financière et commerciale néolibérale et renverser les effets du maldéveloppement. Elle pourrait à la fois pallier une urgence sanitaire, en trouvant des solutions dans une série de mesures en faveur du droit à la santé pour toutes et tous ; répondre à une urgence sociale, en s'appropriant des outils nécessaires à une politique de partage des richesses, de redistribution et de lutte contre les inégalités ; permettre une avancée vers une justice environnementale et une démarchandisation de la nature.

Indépendants, concertés et se montrant avertis face aux manœuvres politiques, les mouvements sociaux pourraient ainsi ouvrir la voie vers un autre mode de développement véritablement plus social et écologique ; jeter les bases de rapports humains pacifiques, émancipatoires et en harmonie avec la nature; expérimenter à la base d'autres manières de produire et de consommer marquant des pas vers la sortie du maldéveloppement.



Pour constituer ce cahier de revendications et de propositions, Murad Akincilar s'est rendu auprès de mouvements sociaux à travers le monde. Il a ainsi recueilli leurs témoignages durant les premiers confinements liés au Covid-19. C'est pourquoi les revendications présentées portent principalement sur les questions sanitaires et développementales.

Ce cahier est tiré de son livre *Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé*, publié par le CETIM, à Genève, en 2023.

I. REVENDICATIONS GÉNÉRALES



1 Prendre des mesures contre le commerce inéquitable et pour la distribution équitable des richesses ainsi que contre la mainmise du secteur privé sur les richesses naturelles et le gaspillage effréné.

2 Relocaliser la production alimentaire, les services de santé, toute la production des biens et des services de première nécessité.



3 Promotion active par les organisations internationales des approches **One Health** (une seule santé) et d'objectifs internationaux ambitieux en matière de biodiversité, tels que l'extension et l'amélioration des réseaux de zones protégées. En ce sens, elles doivent développer des financements innovants pour la conservation de la biodiversité et l'agriculture écologiquement et socialement durable.



La destruction des écosystèmes océaniques et terrestres doit être immédiatement stoppée.

Pour arriver à un tel résultat, une criminalisation de la contamination des sources d'eau, de l'air, de la déforestation des terres ancestrales se présente comme une solution indispensable.

De plus, le crime d'écocide doit être reconnu comme tel dans le droit international.

MOT CLÉ : ONE HEALTH

Une approche prévoyant la collaboration entre les professionnels des secteurs de la santé publique, de la santé animale, de la santé végétale et de l'environnement afin de « détecter, traiter et prévenir efficacement les flambées épidémiques de zoonoses et les problèmes de sécurité sanitaire des aliments ».

Voir le site de l'Organisation Mondiale de la Santé : <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/one-health>

4 Respect intégral du droit à l'eau et bannissement de la marchandisation de cette matière vitale. Des subventions doivent être apportées en faveur d'installations de collecte et de distribution équitable de l'eau.



5 Rompre avec les préceptes du « Consensus de Washington », qui véhicule le mythe selon lequel la croissance économique amènerait la prospérité et un meilleur respect des droits humains et la logique des programmes dits d'ajustement structurel, imposés par les institutions financières internationales.



7 Refonder le FMI, l'OMC et la Banque mondiale qui privilégient les intérêts privés, ou les remplacer par d'autres institutions afin qu'elles soient au service des citoyens et des peuples.

9 Abolition des règles de l'OMC relatives aux droits de propriété intellectuelle pour les vaccins, les médicaments essentiels et les fournitures médicales.



10 Priorité et promotion active des programmes de lutte contre la pauvreté dans les collectivités vulnérables sur le plan environnemental, sanitaire et climatique.

12 Prendre des mesures contre la fuite des capitaux et l'évasion fiscale. Il faut que les gouvernements cessent de servir les intérêts privés en procédant à une sous-enchère fiscale.

6 Créer des commissions de confrontation avec le passé et de justice réparatrice concernant les programmes d'ajustement structurel imposés sans le consentement des peuples et qui fragilisent les systèmes de santé.



8 Retirer à l'OMC les négociations sur l'agriculture, car au-delà du choix de production et de développement dans ce domaine, le fait de mettre les industriels en concurrence avec la paysannerie familiale revient à condamner ces derniers à la famine. Il ne peut exister un « libre-échange » entre le pauvre et le riche, le dominant et le dominé, le puissant et le faible, les deux étant par définition inégaux, ne disposant ni des mêmes moyens, ni des mêmes capacités.



11 Instauration d'un contrôle des capitaux et mise en place immédiate d'une régulation du secteur financier afin que ce dernier soit mis au service des peuples et des citoyens. Cette régulation devra permettre de poursuivre systématiquement les dirigeants responsables de délits et de crimes financiers.



13 Élimination de tous les paradis fiscaux dont l'existence même constitue une forme de vol légalisé en permettant à des entités financières, des entreprises, des dirigeants politiques, etc. de cacher « leur » argent et de le soustraire ainsi aux impôts, lois et réglementations des États.



14 Annulation de la **dette extérieure**

illégitime, odieuse, illégale et insoutenable, suite à la réalisation d'audits citoyens et publics de la dette.



15 Reconnaissance et paiement de la dette écologique coloniale des pays du Nord envers les pays du Sud.

16 Combat actif contre la corruption, active ou passive sous toutes ses

formes, autant dans le secteur privé que public, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.



DETTE

La dette asphyxie l'économie des pays concernés, les obligeant à consacrer presque toutes leurs ressources à son service. De nombreuses études indépendantes démontrent que la dette a été déjà remboursée plusieurs fois et que son maintien est un choix politique. Elle est un levier politique pour asservir les peuples du Sud.

17 Encadrement juridique des activités des sociétés transnationales, au niveau national et international, afin que ces dernières n'entravent pas l'exercice du droit au développement et à l'autodétermination des peuples et ne violent pas leurs droits humains.



18 Rendre effective la coopération internationale. Celle-ci doit privilégier l'intérêt général et préserver les services publics. Cette coopération va bien au-delà de l'aide publique au développement (le fameux 0,7 % du PIB). Elle implique la coopération de tous aux objectifs de développement que se fixe chaque nation pour satisfaire les besoins fondamentaux de sa population.



19 Mettre en œuvre la **Déclaration de Durban** pour assurer la paix et la sécurité mondiale, le respect de la dignité humaine et la réalisation de tous les droits humains et des libertés fondamentales

20



Mettre fin aux guerres et aux ingérences impérialistes et néocoloniales qui détruisent et désarticulent des sociétés entières, ainsi que l'environnement.

DÉCLARATION DE DURBAN

Cette Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, tenue à Durban en 2001, condamne le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Elle qualifie l'apartheid, le génocide, l'esclavage et la traite des esclaves de « crimes contre l'humanité » (§ 15). Elle invite entre autres « la communauté internationale et ses membres à honorer la mémoire des victimes de ces tragédies », tout en garantissant « l'accès à la justice, à une protection et à des voies de recours effectives et appropriées, ainsi qu'à l'assistance juridique si nécessaire, et notamment avoir le droit de réclamer et d'obtenir dûment réparation ou satisfaction pour tout préjudice subi » (§§ 98 à 106).

21



Prendre des mesures actives pour le maintien de la paix, le désarmement général, la prévention et l'interdiction de la guerre, dans le respect de la Charte des Nations Unies. Utiliser les ressources ainsi récupérées pour renforcer les services publics.



22 Mettre fin et interdire immédiatement les mesures coercitives unilatérales qui violent non seulement le droit à l'autodétermination des peuples mais aussi tous les droits humains ainsi que le droit au développement.

23

Intégration dans le PIB de davantage de taux et indices en lien avec le développement humain calculés par des organes indépendants.

24

Assurer la participation des organisations citoyennes dans l'élaboration de mesures pour prévenir les crises sanitaires, alimentaires et ayant trait à la justice climatique et sociale.



25

Bannir toute forme de violence et de discrimination fondées notamment sur le genre, la classe sociale, la « race » ou l'âge.

26 Sensibilisation aux écosystèmes et aux déterminants sociaux de la santé dans les programmes scolaires à partir de l'école primaire et tout au long de l'éducation obligatoire.

Le rôle que doivent jouer les écoles publiques dans la sensibilisation des nouvelles générations aux questions, telles que la justice climatique, les inégalités, la biodiversité et la souveraineté alimentaire, est en ce sens essentiel.



28

Création d'assemblées de citoyens, de conseils sur les lieux de travail comme espaces de débat public et de participation politique.



27 Promotion du droit des peuples à décider de leur avenir et à choisir leur propre modèle de développement (droit au développement), des droits économiques, sociaux et culturels et des droits humains plus en général, dans une perspective populaire.



Prise de mesures pour prévenir leurs violations et pour assurer la participation populaire aux prises de décision.

29

Promotion par les institutions publiques de l'exercice de la démocratie directe, aux niveaux local, régional et national, pour permettre à la population de participer pleinement à la reconstruction d'une économie post-crise et post-fossile.



30 Promotion du droit à l'information des populations locales sur l'urgence sanitaire et climatique, ses causes, ses conséquences probables à long terme et les solutions possibles.

32 Conformité des politiques économiques et de développement avec les engagements de l'Accord de Paris, la Déclaration de l'ONU sur le droit au développement, la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et avec tout le corpus juridique des droits humains, et en particulier avec celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

31 Intégration systématique des impératifs relatifs, à la santé, à l'alimentation, à l'éducation, à l'environnement naturel, au développement durable et égalitaire, au bien-être animal etc., dans le processus de définition des plans d'actions publiques.



33

Promotion du droit des mouvements sociaux de se défendre face à l'arbitraire des autorités ; de s'opposer par diverses méthodes et moyens à toute politique ou action entreprise par une minorité puissante pour lutter contre l'injustice climatique ou d'autres politiques qui se font au détriment des droits humains, ainsi que celles qui aggravent les inégalités et provoquent l'appauvrissement, la faim, la dépossession et l'exclusion économique, sociale et politique ; d'être indépendants sur les plans financier, politique et idéologique des sociétés transnationales, des institutions financières, des fondations « philanthropiques » et des États.



34

Reconnaissance du « droit de dire NON » (the Right to Say No), concept basé sur celui du consentement libre, éclairé et préalable , en tant qu'étape essentielle vers le droit à un développement auto-déterminé. Il s'agit du droit fondamental des communautés à être non seulement impliquées et informées des plans d'exploitation des ressources naturelles, mais aussi, en cas de résultats insatisfaisants des processus de négociation, de dire finalement « non » aux projets.



35

Lutter contre les assassinats ciblés, les violences sexistes, les menaces, le harcèlement et la criminalisation des défenseurs des droits humains et environnementaux.



Protéger en priorité les personnes qui sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination et qui sont le plus à risque d'attaques et de restrictions fondées sur leur précarité économique, le sexe et l'orientation sexuelle, la race et d'autres formes de discrimination, comme les femmes salariées, travailleuses, militantes des droits humains, les défenseurs des droits des peuples autochtones et colonisés et les activistes des communautés marginalisées.

36

Mise sur pied d'enquêtes indépendantes sur les exécutions sommaires de militantes et militants qui luttent pour la justice et pour un autre modèle de développement.



37

Prendre des mesures d'urgence pour résoudre la crise de l'approvisionnement en eau dans chaque région et y garantir l'accès .

38

Assurer une transparence totale des informations et des données sur l'évolution des pandémies et sur les mesures gouvernementales de chaque pays (ventilées par sexe, âge, revenu, orientation sexuelle, identité de genre et lieu/territoire, dans la mesure du possible).



39



Veiller à ce que les communautés marginalisées – y compris celles qui n'ont pas accès aux documents officiels, en particulier les personnes transgenres et les migrants pauvres et de la classe ouvrière – bénéficient de services d'aide ; assurer la fourniture rapide de secours d'urgence tels que le revenu de base universel, la distribution de nourriture.

II. REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

A. Sur la santé publique

1 Développement de solutions d'accessibilité et d'équité à tous les niveaux des systèmes de soins de santé et de santé publique. La gratuité universelle des soins de santé primaire est indispensable.



3 Mise en œuvre de la Déclaration d'Alma Ata en rapport avec les urgences actuelles.



4 Renforcement du rôle, du financement et de l'autonomie de l'OMS et limitation stricte de l'ingérence des pays donateurs, des lobbys pharmaceutiques et des fondations « philanthropiques ».



2 Soutien au développement de services de santé pour tous et toutes.

Il s'agit de financer les fondements de la protection sociale universelle, y compris l'assurance chômage, la protection des enfants, de la maternité et des retraites.

5 Selon l'intérêt de la santé publique, suspension et/ou abolition des règles de propriété intellectuelle et développement d'une procédure pour créer des vaccins et médicaments universels pour tous.

6 Allocation de fonds publics suffisants pour la recherche publique liée aux virus.



7 Mise sur pied de procédures adéquates afin de protéger la population carcérale. Les mesures sanitaires ne doivent pas être un instrument de double pénalisation et d'isolement renforcé.



8 Réactivation des campagnes de vaccination contre d'autres maladies comme la rougeole, la diphtérie et la polio.



9 Installation de production pharmaceutique dans les pays à faibles revenus et dans le secteur public.

10 Permission au CICR, ou à toute autre organisation humanitaire reconnue, de vacciner les membres des groupes armés d'opposition, quelle que soit leur appartenance politique, afin de lutter contre les pandémies.



11 Augmentation des investissements pour la prévention, le suivi et la cartographie des risques (risk-mapping) des zoonoses. Les administrations locales et fédérales doivent débloquer des budgets exceptionnels, proportionnels à la crise.

12 Geler les prix des produits de nettoyage essentiels, des produits d'hygiène et des produits alimentaires sains, en fonction des spécificités culturelles de chaque pays.

13 Exiger des interventions sanitaires essentielles pour protéger la santé de tous, en accordant une attention particulière aux personnes marginalisées, pauvres, transsexuelles, aux migrants, aux personnes de couleur, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.



Ces services comprennent les services de santé mentale, les médicaments contre le VIH/ sida, le traitement du cancer, etc.

14 Mise en place d'un budget d'investissement plus élevé pour remédier à l'injustice climatique et restructurer socialement la santé publique.



15 Élimination des obstacles à l'accès aux soins pour les populations sans statut légal, minorités, immigrés et les nomades.

16 Protection accrue des minorités et communautés autochtones, en particulier des femmes autochtones qui n'ont pas accès aux soins de santé maternelle.

17 Accès sans restriction à l'alimentation. La nutrition et l'accès aux aliments sont des droits humains fondamentaux et ne devraient dépendre ni du statut social ni de la carte d'identité.



B. Revendications des travailleurs et travailleuses du secteur de la santé

1 Il est dans l'intérêt de tous de développer des programmes de soutien qui incluent des investissements urgents dans la santé publique et des mesures pour soutenir tous les travailleurs, indépendamment de leur statut, y compris celles et ceux du secteur informel. Les organisations syndicales ont défini des mesures clés :



- a) Congé de maladie payé dès le premier jour ;
- b) Protection des salaires et du revenu ;
- c) Réduction des heures de travail hebdomadaires, au besoin avec l'aide du gouvernement pour maximiser la sécurité du revenu ;
- d) Bons d'achat pour les groupes les plus précaires ;
- e) Allègement des prêts hypothécaires et des loyers ;
- f) Protection sociale universelle et libre accès aux soins de santé ;
- g) Aide à la garde d'enfants pour les travailleurs de première ligne dans les secteurs de la santé, les supermarchés, les pharmacies et autres domaines vitaux.

2 Reconnaissance du Covid-19, et de toute autre maladie virale dans le cadre de pandémies, comme maladie professionnelle pour les salariés des branches en première ligne au cours de ladite pandémie.

3 Veiller à la protection des travailleurs en leur fournissant un équipement de protection un équipement de protection individuel et des masques de haute qualité, ainsi que tout autre équipement nécessaire. Les travailleurs de première ligne doivent évidemment être adéquatement formés et protégés pour faire face à la maladie.

4 Élimination des secrets commerciaux dans le secteur pharmaceutique et publication d'informations sur les coûts de production et les investissements publics utilisés, de manière claire et accessible à l'ensemble de la population.



5 Fourniture de cartes d'identification



appropriées aux agents de santé de 1ère ligne pour qu'ils puissent effectuer des soins de santé essentiels sans encourir d'amendes, de violence ou d'autres sanctions imposées par l'État lors de mesures d'isolement, de couvre-feu et de quarantaine.

6 Augmenter de façon significative les tests de dépistage pour les travailleurs de la santé.



7 Veiller à l'équipement adéquat des hôpitaux et des autres centres médicaux, y compris les ventilateurs et les lits des unités de soins intensifs, en conformité aux risques d'urgences.

8 Imposition d'un moratoire sur la fermeture de lits des hôpitaux, de services et de sites. Une meilleure répartition du budget alloué au secteur de la santé doit être opérée entre services ruraux et urbains.

9 Reconnaissance d'un droit d'arrêter de travailler pour les travailleurs si elles ou ils décident que cela comporte un risque imminent pour leur santé ou leur vie (en se basant sur les Conventions 155 et 187 de l'Organisation internationale du travail).



11 Augmentation des salaires des travailleurs de la santé et assurance d'une rémunération adéquate et régulière. Il faut mettre fin à la logique de flux et à la tarification à l'acte.



10 Veiller à un versement immédiat de fonds pour créer des écoles de formation et de perfectionnement sur les pandémies à l'intention des travailleurs de la santé, y compris les médecins, infirmiers et travailleurs de la santé publique.



13 Inclusion garantie des représentants du personnel du personnel élu ou des syndicats des travailleurs de la santé dans les instances qui formulent des politiques pour le secteur de la santé, que ce soit en général, pour la crise du Covid-19 ou pour toute autre crise sanitaire à l'avenir. Il faut qu'ils aient voix au chapitre pour aider à déterminer de telles politiques.

12 Garantie de régimes d'assurance maladie et de vie mieux adaptés pour les travailleurs de la santé, car plus susceptibles de tomber malades ou de mourir de maladie.

14 Canalisation immédiate de fonds importants définis par des organisations professionnelles et des experts indépendants vers l'expansion des programmes de santé publique, y compris pour les soins de santé primaires, et levée des politiques d'austérité.



15 Mobiliser le personnel de santé pour aider la communauté, soutenir les travailleuses de l'économie informelle et veiller à ce qu'elles soient correctement rémunérées et dotées d'équipements de protection.



III. REVENDICATIONS TRANSVERSALES

A. Agriculture paysanne, défense de l'environnement et justice climatique

- 1 Réduction progressive puis arrêt des crédits, subventions, et aides accordées aux industries de transports polluantes. Introduction d'une fiscalité sur les transactions boursières et les dividendes, en taxant de manière plus importante les secteurs les plus polluants.



- 2 Favoriser la création d'économies alternatives écologiquement saines et durables, mais aussi créer davantage de quartiers et rues piétonnes afin de lutter contre le racisme environnemental, la gentrification des quartiers à valeur culturelle et la ghettoïsation des quartiers avec une population dense et défavorisée.

- 3 Promotion de systèmes alimentaires d'agriculture écologique locaux, sains et durables, avec des conditions de travail décentes protégeant les travailleurs et les communautés touchées par la transition ; promotion d'une économie à faible émissions de carbone et inégalités sociales réduites. Le soutien doit notamment se diriger vers l'agriculture paysanne et écologique durable, les pratiques de pâturage traditionnelles, la pêche artisanale à petite échelle, etc.



- 4 Renforcement de la perspective de **la souveraineté alimentaire** et de l'agriculture écologique qui favorise la proximité et la préservation des écosystèmes et vise à abandonner les pesticides nuisibles à l'environnement.



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite par des méthodes écologiquement rationnelles et durables, ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.

Elle donne la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux et renforce l'agriculture dirigée par les paysans et les agriculteurs familiaux, la pêche artisanale, le pâturage dirigé par les pasteurs et la production, la distribution et la consommation alimentaires basées sur la durabilité environnementale, sociale et économique.

La souveraineté alimentaire implique par ailleurs de nouvelles relations sociales sans oppression ni inégalité entre les hommes et les femmes, les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations.

Basé sur la déclaration de Nyéléni, adoptée en 2007 par La Via Campesina

- 5** Élaboration d'un programme de reconversion de l'agro-industrie et de l'élevage intensif, vers un système d'alimentation basé sur l'élevage limité, local et écologique. En ce sens, il est impératif de récupérer les connaissances ancestrales sur l'intendance des terres, la protection des semences endémiques et la production alimentaire.



- 6** Participation des organisations rurales, non gouvernementales et des mouvements sociaux aux décisions concernant l'utilisation durable des ressources terrestres et marines.



- 7** Réduction de la vulnérabilité des communautés rurales locales aux catastrophes naturelles, extension et amélioration des réseaux de zones protégées pour faire face aux activités extractivistes.

- 8** Mise en place d'un budget d'investissement plus élevé pour remédier à l'injustice climatique et restructurer socialement la santé publique.

- 9** Adoption de législations solides qui mettent fin à toute complicité gouvernementale dans la déforestation mondiale.





10 Création d'un fonds pour lutter contre les feux de forêt, sécheresses, inondations, ouragans et pertes d'espèces.



11 Interdiction de l'exportation de déchets toxiques vers les pays du Sud.

12 Une transition énergétique doit être faite vers des sources d'énergie propres, sûres, renouvelables et équitablement réparties. En ce sens, les organismes financiers doivent cesser de soutenir l'extraction des énergies fossiles, mais plutôt financer des projets visant à conserver la biodiversité et à promouvoir l'agriculture écologique.

Par ailleurs, des fonds doivent être créés et gérés démocratiquement, grâce à la taxation progressive des revenus des dirigeants des transnationales – et plus généralement sur la fortune – sur le capital, sur les bénéfices des entreprises, sur les transactions financières et de successions à partir d'un seuil défini selon la répartition des richesses de chaque pays.



13 Assurer l'indépendance des organisations scientifiques, des centres de recherche et des instituts des groupes économiques. Ces derniers doivent mener des recherches et faire des propositions visant à accroître l'efficacité des ressources et à renforcer la résilience des villes, des communautés et des écosystèmes en faveur des couches populaires.



14 Protection des ressources en eau et en énergie qui donne la priorité aux communautés locales. Ces ressources sont de plus en plus réduites en raison de leur évaporation accrue, sans parler de la diminution de l'accumulation de neige dans les régions montagneuses. Un plan de développement devrait ainsi en tenir compte.



Des distributions d'eau potable doivent être organisées dans les camps de réfugiés.

15 Créer un Tribunal environnemental qui aurait compétence pour juger et sanctionner les États et les industries dont les actions ou omissions provoquent le changement climatique.



B. Conditions de travail et lutte contre les inégalités

1 Réduction de la durée du temps de travail (sans perte de salaire) afin d'offrir un emploi à toutes et tous.

2 Les entreprises doivent adopter les principes de l'économie circulaire, cogérés par les communautés locales, pour réduire l'utilisation des ressources et le gaspillage et s'engager à maintenir des chaînes d'approvisionnement transparentes et sans déforestation.



3 Les budgets doivent être orientés en priorité pour les femmes, les communautés locales et indigènes, les jeunes et les travailleurs. Toutes les subventions doivent être attribuées selon le principe « argent public pour biens publics ».



4 Mise en valeur des conventions collectives de travail qui améliorent les conditions de vie des salariés. Abandon progressif des formes d'emplois précaires et flexibles imposées sans le consentement des salariés, à durée déterminée enchaînées ou indexées aux critères de performance unilatéralement imposés et ne respectant pas toutes les dispositions des droits sociaux et économiques, conformément aux normes de l'ONU et de l'OIT.



5 Respecter les droits territoriaux et à l'auto-détermination des peuples et des communautés, ainsi que leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et richesses génétiques qui se trouvent tant dans le sous-sol qu'à la surface.

6 Garantir un accès sécurisé aux frontières pour les migrants et réfugiés et fermer les centres de rétention. Abolir toutes les discriminations concernant les droits politiques, économiques et sociaux à leur égard. L'égalité des droits, y compris le libre accès aux soins de santé, à l'éducation publique et à un logement décent, doivent être assurés.



C. Responsabilité des sociétés transnationales

1 Suite à la pandémie, des procédures juridiques doivent être menées, au niveau national et international, à l'encontre des responsables politiques et des dirigeants des « big pharma » pour homicide par négligence et homicide prémédité, déclaration mensongère, risques pour la vie d'autrui en connaissance de cause, répression et chantage envers les citoyens ayant dénoncé les autorités concernées.



2 Les responsables des transnationales et du big business ayant organisé et mené des campagnes de désinformation au sujet de la crise sanitaire, climatique et de biodiversité à l'encontre des rapports et recherches menées par des scientifiques indépendants doivent rendre des comptes au niveau politique et juridique, localement et internationalement.



Cette démarche et transparence sont nécessaires pour aider les citoyens, la société civile, les médias, les entreprises, les tribunaux et la communauté internationale à comprendre ce qui se passe réellement en matière d'environnement et les réactions de leurs gouvernements respectifs. Il doit être mis fin à l'impunité des acteurs économiques ayant joué un rôle dans les catastrophes naturelles affectant la capacité des communautés locales à produire suffisamment de nourriture.

3 Des garanties et mécanismes de réparation doivent être prévus pour les victimes des violations de droits humains, commises par les entreprises transnationales et les États.

4 Respect du droit au consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones par l'État et les entreprises transnationales.



IMPUNITÉ DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Un collectif de
Personnes-États
Recherche de l'Centre
d'Études de l'États
(CETIM)



Stop à l'impunité des sociétés transnationales

Cet ouvrage de référence analyse en profondeur l'impunité des violations commises par les sociétés transnationales et les normes existantes applicables à ces entités. Il vise également à contribuer au processus en cours, au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, pour l'élaboration d'un traité contraignant et présente de manière exhaustive les raisons pour son obtention.

A retrouver gratuitement sur le site du CETIM :

<https://www.cetim.ch/product/impunite-des-societes-transnationales/>

IV. REVENDICATIONS DES FEMMES

1 S'assurer que les mesures demandées par les mouvements face à la pandémie soient accessibles à toutes et tous, avec une attention particulière pour les personnes qui sont le plus systématiquement exclues de cette aide : les femmes, les travailleuses informelles, les migrantes, les personnes de couleur, les basses castes et les personnes LGBTQIA+.

2 Assurer le droit aux congés payés à toutes les travailleuses ; garantir l'absence de perte de revenus et de droits.

3 Fournir une aide économique – d'au moins un salaire minimum – aux travailleuses informelles et aux salariées indépendantes.

4 Inclure les femmes issues des classes populaires dans les postes de direction des processus de prise de décision concernant les réponses aux crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

5 Exiger des gouvernements qu'ils lancent des campagnes pour encourager les hommes et les femmes à partager équitablement les tâches ménagères afin que les femmes n'aient pas à supporter l'essentiel de la charge des travaux ménagers.



6 Augmenter les investissements publics à long terme dans des domaines tels que la protection sociale, les retraites, les soins de santé publics universels, la gratuité des garderies publiques et d'autres actions qui touchent directement les femmes.

7 Les aides et les plans de relance financière mis en œuvre par les gouvernements doivent inclure des mesures de protection sociale qui tiennent compte des circonstances particulières des femmes et reconnaissent l'économie des soins.



8 Fournir un revenu minimum garanti aux femmes qui effectuent les nombreux types de travaux de soins essentiels (y compris les travaux domestiques et ménagers), en particulier pour celles qui ont des personnes à charge.

9 Fournir des paniers de nourriture aux familles avec enfants lorsque les crèches et les écoles sont fermées.



10 Exiger du gouvernement qu'il protège les personnes LGBTQIA+ et toutes les personnes marginalisées lors de la lutte contre le COVID-19, telles que les politiques n'autorisant les hommes, ou les femmes, à quitter leur domicile que certains jours.



11 Décriminaliser le travail du sexe, fournir des secours et une aide alimentaire, offrir un logement d'urgence aux personnes transgenres et homosexuelles non logées, et soutenir les communautés de migrants dans leurs efforts pour accéder aux services essentiels à leur survie.

12 Garantir des lignes d'assistance téléphonique facilement accessibles et d'autres canaux de communication et services accessibles au public pour toutes les victimes de la violence patriarcale en tant que services essentiels.



13 Exiger que les gouvernements assument la responsabilité de la publicité de ces numéros d'assistance téléphonique et des canaux de communication accessibles au public par le biais de services automatisés, de messages textuels, de bannières sur les bus, de panneaux d'affichage, d'écrans dans les espaces publics, d'annonces dans les journaux, etc. afin que les personnes qui en ont besoin connaissent l'existence de ces services.

14 Exiger que les gouvernements offrent des services de conseil aux femmes, aux personnes marginalisées, aux pauvres, aux personnes LGBTQIA+, aux migrants, aux personnes de couleur, aux personnes âgées et aux personnes handicapées en situation de vulnérabilité et/ou victimes de violence.

15 Exiger des gouvernements qu'ils offrent des abris alternatifs sûrs et confortables, tels que des chambres d'hôtel et des bâtiments vacants, aux femmes qui luttent contre la violence domestique, et qu'ils assurent la protection et la sécurité nécessaires dans ces lieux ; garantir la poursuite de ces services à long terme pour répondre aux besoins préexistants.

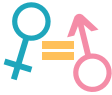


16 Créer des groupes de défense des droits des femmes et des campagnes d'information locales sur les plans d'urgence pour les femmes et les enfants victimes de violences domestiques, notamment dans les quartiers les plus vulnérables socialement.





17 Établir un système de coreprésentativité hommes-femmes dans les syndicats et les organisations non-gouvernementales.



18 Mobiliser le personnel de santé pour aider les femmes des communautés vulnérables, soutenir les travailleuses précaires et/ou de l'économie informelle et veiller à ce qu'elles soient correctement rémunérées et dotées d'équipements de protection.

19 Assurer une mobilité verticale des femmes des classes populaires et des LGBTIAQ+ vis-à-vis des femmes blanches, riches, diplômées dans les ONG et mouvements sociaux.



Nous espérons que vous avez apprécié votre lecture,
N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter !

Si ces thèmes vous intéressent
nous vous recommandons nos derniers ouvrages :



A retrouver sur le site du CETIM

- Plus de 200 publications en 3 langues
- Avec un point de vue critique, sourcé et original sur les relations Nord-Sud et le développement
- Donnant des clés pour comprendre le monde et des pistes pour transformer nos sociétés !



<https://www.cetim.ch>

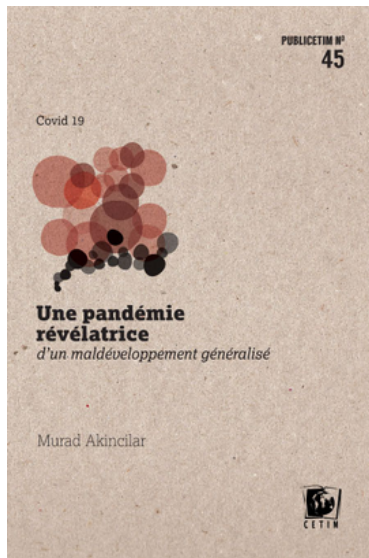
Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé

Ce cahier de revendications
et de propositions est tiré du
livre :



La pandémie de Covid-19 n'est pas tombée du ciel, elle se situe dans un champ de causalité marqué par le déclin de la biodiversité, la marchandisation de la nature, et l'accès inéquitable aux soins de santé : une crise multidimensionnelle, construite à travers la violence politique et économique depuis le début des années 1970.

Ce livre aborde frontalement le système néolibéral en tant que responsable historico-politique des crimes contre les populations précarisées, les peuples colonisés et les écosystèmes. Il questionne le modèle néolibéral post-crise sanitaire présenté comme plus durable, plus humain, plus inclusif et plus vert : ce modèle est-il acceptable pour les mouvements sociaux ?



L'auteur : Murad Akincilar

a fait des études post-grade à la London School of Economics (LSE), a travaillé comme chargé de formation et d'organisation dans les syndicats et a été attaché en matière d'innovation auprès de l'OCDE à Paris, avant de travailler comme syndicaliste en Suisse dans les années 2000. Il a dirigé l'Institut des recherches politiques et sociales (DISA) à Diyarbakir entre 2013 et 2018.

Commander:

- Directement sur le site : <https://www.cetim.ch>
- Par email : contact@cetim.ch
- Par téléphone: +41 22 731 59 63
- Par courrier postal au CETIM, 6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse



Les droits économiques, sociaux et culturels: un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale



A l'heure où la crise multidimensionnelle plonge des milliards de personnes dans la pauvreté, où presque la moitié de l'humanité reste dans l'impossibilité de satisfaire ses besoins essentiels, où les inégalités ne cessent de se creuser, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) est plus qu'urgente.

Bien que reconnus, autant à l'échelle internationale que nationale, les droits économiques, sociaux et culturels sont encore méconnus par les détenteurs de ces droits et largement négligés par les autorités politiques dans le cadre d'une mondialisation néolibérale au service d'intérêts privés. Pourtant, ces droits fondamentaux sont indispensables à une vie digne.

Cet ouvrage vise à donner une vue d'ensemble des DESC. Il analyse les obstacles à leur réalisation, rappelle les obligations des États, tout en présentant les mécanismes de protection des droits humains que les victimes (ou leurs représentants) peuvent saisir. Il est agrémenté d'exemples de cas couronnés de succès, issus bien souvent de luttes populaires, offrant ainsi une meilleure compréhension de ces droits qui continuent d'être qualifiés, à tort, par certains, comme non justiciables ou complexes.

Apprenez-en plus sur le :

- Droit à l'eau
- Droit à l'alimentation
- Droit au logement
- Droit à la santé
- Droit au travail
- Droit à la sécurité sociale
- Droit à l'éducation
- Droits culturels
- Droit à l'autodétermination
- Droit à la non-discrimination

L'auteur: Melik Özden

Directeur du CETIM à Genève, engagé dans le milieu associatif depuis de nombreuses années, il milite pour la participation populaire à l'élaboration des normes de droits humains et leur mise en œuvre effective en faveur des peuples et individus. Expert des rouages du système onusien, il a publié de nombreux articles et publications didactiques sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que sur le fonctionnement des mécanismes des droits humains de l'ONU, notamment celui du Conseil des droits de l'homme.

Accès libre au PDF ou/et

Précommande de la version papier :

- Directement sur le site : <https://www.cetim.ch>
- Par email : contact@cetim.ch
- Par téléphone: +41 22 731 59 63



DU MALDÉVELOPPEMENT AU DROIT AU DÉVELOPPEMENT

Par maldéveloppement, nous entendons le modèle de développement défendu par les élites économiques et politiques du système capitaliste néolibéral.

L'idéologie qui sous-tend du maldéveloppement fait de la croissance économique constante et linéaire l'objectif premier du développement, ce qui implique la maximisation des profits des acteurs économiques dominants et la marchandisation effrénée de tous les aspects de la vie.

Selon la doctrine néolibérale, les êtres humains et l'environnement naturel sont essentiellement des marchandises au service des intérêts de la minorité dominante.



Comment, dans un monde où les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, pouvons-nous nous baser sur une croissance continue ?

La mondialisation néolibérale actuelle, par le biais d'une stratégie économique et commerciale agressive et néocolonialiste, ignore les droits fondamentaux des peuples. Une sortie du piège de ce maldéveloppement devrait nécessairement être basée sur le droit à un développement décolonisé et autodéterminé par la participation populaire. Cela est donc non seulement nécessaire, mais vital.



La Déclaration sur le droit au développement (1986) place l'être humain au centre, en faisant de lui à la fois l'acteur et le bénéficiaire principal du développement. Englobant aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels, cette Déclaration remet en question les conceptions économistes dominantes du développement.

Sa mise en œuvre est systématiquement attaquée par les puissants États du Nord, étant donné qu'elle s'oppose directement aux politiques et pratiques actuelles du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC, du G7 et de l'OTAN.





Face à ce blocage, certains pays du Sud ont lancé en 2019 au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU un processus pour l'élaboration d'un instrument international contraignant sur ce droit.

Ce dernier a transmis à l'Assemblée générale des Nations Unies (octobre 2023) un projet de Pacte sur le droit au développement. Basé sur l'autodétermination des peuples et la souveraineté sur leurs ressources dans le cadre d'un ordre international démocratique et équitable, ce pacte devrait être adopté prochainement par cette instance.

Reconnu en tant que droit humain depuis 38 ans, le droit au développement constitue un instrument unique reflétant l'universalité, l'interdépendance, l'interrelation, l'indivisibilité et le renforcement mutuel de tous les droits humains, en mettant l'accent sur le droit des peuples à l'autodétermination.

Les Objectifs du développement durable (ODD), promus par l'élite dominante, ne constitue pas une réponse à la crise multidimensionnelle. En effet, ils ne remettent pas en cause les politiques économiques et commerciales actuelles qui sont à l'origine du maldéveloppement. Comme leur nom l'indique, il ne s'agit que d'objectifs et pour leur réalisation, les États comptent sur les sociétés transnationales.

D'ailleurs, les ODD pour 2030 ne seront pas atteints, comme le déplore le Secrétaire général de l'ONU depuis plusieurs années.

Dans ce contexte, le droit au développement autodéterminé est plus que jamais d'actualité et l'outil par excellence pour les mouvements sociaux afin d'exiger la réalisation de la souveraineté alimentaire, d'une seule santé (One Health), de la justice climatique et d'un ordre économique international décolonisé.



Le droit au développement

Cette brochure a pour but de présenter la Déclaration sur le droit au développement – encore largement méconnue par la plupart des organisations de la société civile –, relater l'évolution des débats et les enjeux la concernant au sein des instances onusiennes en matière des droits humains, tout en se penchant sur les perspectives y relatives.

Accessible gratuitement sur le site du CETIM :
<https://www.cetim.ch/product/le-droit-au-developpement/>



Ensemble



**Sortons du
maldéveloppement !**